

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs. En outre, conformément au droit du bail, un logement loué peut être sous-loué uniquement avec l'accord du bailleur.

Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame Monsieur

Prénom(s) et Nom(s) :

Domicile du logeur (rue et N°) :

NPA et localité :

N° tél. : E-mail :

**atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt)
de manière effective dans le logement ci-dessous:**

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° :

NPA et localité :

Etage : Nombre de pièces : si connu, n° EWID :

L'hébergement est-il **gratuit** ou, au contraire, **payant** ?

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél.
.....
.....
.....

Date :

Signature **du logeur** : Signature du conjoint :

*Tous les bailleurs, propriétaires ainsi que le/la conjoint/e du logeur doivent signer ce document.

Annexe :

- copie de ma pièce d'identité*